



Enclos sécurisé pour chats

Par **Caroline2A**, le **29/09/2012 à 10:54**

Bonjour,rnrnJe vais entrer dans une maison en location en décembre et,ayant des chats, je souhaite sécuriser le jardin afin qu'ils puissent sortir de la maison sans partir du jardin.En clair, je souhaite réaliser un enclos sécurisé pour eux que je démonterais si l on quitte les lieux.rnQuels sont mes droits?rnMerci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **29/09/2012 à 14:29**

bjr,rnil faut relire votre bail pour savoir ce que vous pouvez faire dans le logement.rnen outre l'article 7 de la loi de 1989 indique dans son article 7 paragraphe f :rn" f. De ne pas transformer les locaux et équipements loués sans l'accord écrit du propriétaire".rndonc je vous conseille de mander l'accord écrit de vottle bailleur.rncdt

Par **Caroline2A**, le **01/10/2012 à 10:23**

Bonjour,rnrnMerci de votre réponse.Il n'y a sur le bail aucune mention particulière à part celle citée dans votre réponse.C'est bien un enclos temporaire que nous souhaitons réaliser et le retirer à notre départ.Le propriétaire peut il nous interdire de le faire?rnCdlt